

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE
DU 4 JUILLET 2024

N° 2024-17

DÉCISION prise le 12 novembre 2024 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S
de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Octobre 2024

- Aide alimentaire	2457,00 €
- Aide financière	1376,40 €
- Aide ménagère	126,24 €
- Restauration scolaire	3882,42 €

A Caluire et Cuire, le 12 novembre 2024
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

